Analyse interne du Coran

le défi du Coran / i'jâz ul-Qour'ân))

Depuis le début de l'islam, des savants s'étaient penchés sur le Coran afin de relever les éléments qui pourraient constituer les empreintes divines. Les résultats de ces recherches sont exposés sous le nom de "i'jâz"et que l'on rend généralement par "caractère inimitable du Coran". En effet l'étude attentive du texte Coranique ne peut manquer de constater l'existence, dans ce texte, d'éléments qu'il serait difficile - sinon impossible - d'attribuer à une intelligence humaine. Ce sont ces éléments qui feront ici l'objet d'étude et que l'on pourrait répartir, pour plus de commodité, sur quatre domaines.

1. Le défi linguistique

Les ouvrages de sîra (biographie du Prophète Muhammad) (saw) nous relatent deux événements qui montrent l'effet du style Coranique sur certains mecquois non musulmans :

Le premier, le contexte dans lequel s'est déroulée la conversion d'Omar ibn el-Khattab. La seule lecture d'un passage Coranique, qu'il a trouvé sur une feuille chez sa sœur, a fasciné 'Omar et l'a amené à l'islam.

Le deuxième, la déclaration d'al Walid ibn-moughira suite à un entretien avec le Prophète dans lequel il l'écouta réciter un passage du Coran : " Par Dieu je viens d'entendre un propos qui n'est ni un propos humain ni un propos de Djinns ...Il a une douceur agréable et il est d'une beauté admirable.". Là, on voit al- Walid s'arrêter à deux doigts de la foi, bien qu'il fût secoué par la splendeur du style Coranique.

Si cette beauté du style Coranique ne peut être pleinement appréciée qu'à travers une bonne maîtrise de la langue arabe, le lecteur non arabophone peut, toutefois, saisir un certain nombre d'éléments qui lui permettent d'engager une réflexion personnelle sur l'origine de ce livre. Arrêtons-nous à titre d'exemple sur ces quelques traits marquants du texte Coranique :

a) Le choix des mots :

Un bédouin entendit, un jour, quelqu'un réciter ce verset du Coran :

" Le voleur et la voleuse à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis et

comme châtiment de la part de Dieu. Dieu est clément et miséricordieux " (Coran 5/38)

Le bédouin l'arrêta pour lui dire qu'il s'était trompé dans sa lecture. "Et comment ?" demanda le lecteur. "Le ton de miséricorde sur lequel finit le verset" - répondit le bédouin - "ne correspond pas à son début qui parlait de " punition " et de " châtiment " ". Sur ce, le lecteur se rappela que la fin du verset était effectivement " Dieu est puissant et sage " et non " clément et miséricordieux " comme il l'avait, lui récité.

A l'instar de l'œuvre divine de la création à laquelle l'homme ne peut apporter aucune amélioration, l'œuvre divine de la révélation est, elle aussi, d'une perfection telle qu'aucune retouche ne peut être envisagée à son égard.

Voici un deuxième exemple : Dieu annonça à l'un de ses prophètes, Zacharie, que bientôt il aura un garçon. Etonné par la nouvelle, du fait de sa vieillesse et de la stérilité de sa femme, Zacharie s'exclama :

"* Seigneur ! Comment aurais-je un garçon maintenant que la vieillesse m'a atteint et que ma femme est stérile ? Dieu dit : c'est ainsi, Dieu fait ce qu'Il veut " (Coran 3 / 40).

Mais lorsque Marie, mère de Jésus (saw), surprise elle aussi par la nouvelle d'un bébé, s'exclama :

"O Seigneur ! Comment aurais-je un garçon, alors qu'aucun homme ne m'a touché ? " Dieu lui répondit : " c'est ainsi, Dieu crée ce qu'Il veut " (Coran 3 /47)

Dans le cas de Zacharie, les conditions normales de procréation (l'existence d'un père et d'une mère) étaient réunies, mais il y avait une "anomalie" qui empêchait le couple d'avoir un enfant: la stérilité. L'intervention de Dieu était donc, là, une simple action (réparer l'anomalie). Or dans le cas de Marie, il n'y avait pas de père, d'où l'intervention de Dieu dépassait une simple action de réparation; c'était une création. De là on comprend le choix judicieux des termes employés dans les deux versets : " Dieu fait ce qu'Il veut " dans le premier, et " Dieu crée ce qu'Il veut " dans le deuxième.

b) L'ordre des mots

Le choix des termes n'est pas le seul élément qui retient l'attention dans la construction de la phrase coranique. La place qu'occupe chaque mot dans la phrase est, elle aussi, le fruit d'un choix remarquable. Examinons, à titre d'exemple, les deux versets suivants tirés de deux sourates différentes :

" Ne tuez point vos enfants à cause de l'indigence. Nous vous donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à eux. " (Coran 6/151).

" Ne tuez point vos enfants de crainte d'une éventuelle indigence. Nous leur donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à vous " (Coran 17 / 31).

Dans les deux versets Dieu interdit aux parents de tuer leurs enfants. Seulement le premier, traite du cas ou les parents sont dans une indigence (réelle et présente). Alors que le deuxième parle du cas où l'indigence est éventuelle et future. Y' a- t- il vraiment une différence ? Bien sûr ! Les priorités ne sont pas les mêmes dans les deux situations. Car si lorsque les parents, souffrants déjà d'indigence, pensent d'abord à leur vivre, à celui de leurs enfants ensuite(ou en même temps à la rigueur). Il n'en est pas de même quand cette indigence n'est qu'une simple éventualité dans le futur. En effet leur vivre à eux est actuellement garanti et leur crainte porte alors sur leurs enfants qu'ils ne pourraient, peut-être pas nourrir s'ils sont plus tard touchés par le besoin.

L'ordre des mots dans les deux versets tient justement compte de ces nuances. Relisons-les encore une fois : " Ne tuez point vos enfants, à cause de l'indigence. Nous vous donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à eux "." Ne tuez point vos enfants, de crainte d'une éventuelle indigence. Nous leur donnerons de quoi vivre, ainsi qu'à vous "

c) L'harmonie des mots

Notons le nombre de fois où reviennent dans le Coran chacun des éléments des couples de mots suivants :

mots ou couples de mots traduits en arabe	mots ou couples de mots nombre de fois où chaque mot revient dans le Coran
les bonnes œuvres /les mauvaises œuvres	as-sayyi'ât /aç-çalihât 180
vie / mort	al-hayêt /al-mawt 145

ici-bas / au-delà ad-dounia / al-'âkhira 115
les anges / les démons al-malâ'ikah / ach-chayâtîn 88
le Paradis / le Feu al-janna / an-nâr 77
homme / femme ar-rajoul / al-mar'a 24
jour yaoum 365
mois Chahr 12

Pour conclure, enfin, cette approche linguistique du Coran, citons cette étude récente qui a souligné que le total des radicaux à trois caractères s'élève, dans la langue arabe, à 4814. On en trouve 1640 dans le Coran; ce qui correspond à 34% du total recensé dans le célèbre dictionnaire de l'arabe classique "Mo'jam aç-çihâh".
Autrement dit le Coran s'est servi du tiers des monèmes à trois lettres existant dans la langue arabe. Or l'on sait que le plus doué des hommes de lettres ne peut se servir, pour s'exprimer, de plus de 5% des radicaux de la langue qu'il continue à reformuler le long de ses écrits.

2. Le défi historique

Il s'agit là d'un aspect qui a été développé également dans la littérature " traditionnelle " portant sur la notion de " i'jaz " (inimitabilité du Coran). Il repose sur les versets qui avaient annoncé des événements futurs par rapport au moment de leur révélation et dont la confirmation s'était produite dans les années qui suivirent. Il aurait suffit d'une seule " prédiction " non réalisée pour qu'elle laisse des échos inévitables. Les non-musulmans, d'abord, auraient sauté sur l'occasion pour crier au scandale, à l'imposture et pointer le Prophète Muhammad (saw) du doigt. Les musulmans, aussi, ou certains d'entre eux du moins, auraient été déstabilisé, tourmenté par le doute et l'hésitation. Certains cas de renonciation à l'islam, étant inévitables, seraient même enregistrés. Or rien de cela ne s'est passé. Aucun témoignage historique de ce genre n'existe ni dans les sources islamiques, ni dans d'autres sources. Prenons quelques exemples de ces prédictions :

a) L'issue du conflit Perso-Bysantin

Dieu dit dans le Coran :

" Les Romains ont été vaincu dans le pays voisin, et après leur défaite ils seront les vainqueurs, dans quelques années. A Dieu appartient le commandement au début et à la fin, et ce jour là les croyants se réjouiront du secours de Dieu " (Coran 30 / 2-5)

Nous avons là une allusion à la défaite des romains par les perses, et la prédiction de leur victoire sur les perses plus tard. La question qui se pose là est d'abord de savoir si cette victoire était ou non prévisible.

Revenons donc au contexte historique. C'est l'historien britannique Edward Gibbon qui va nous donner les éléments de ce contexte dans son livre "Decline and fall of the Roman Empire" :

En 590 de l'ère chrétienne, Chosroès II fils de l'empereur Perse Hormos qui fut détrôné et tué par Bahram... s'est rendu auprès de l'empereur romain Maurice lui demandant de l'aide pour restaurer le régime qui était tenu par son père. L'empereur décida de mobiliser le commandant Nasrès pour cette mission, qui fut parfaitement accompli permettant ainsi la prise du pouvoir perse par Chosroès II.

Depuis, les relations entre les deux royaumes et les deux familles royales plus précisément n'ont cessé de croître. En 602, Phocas, l'un des commandants de l'armée romaine prit le pouvoir après avoir renversé l'empereur, et massacré sa famille. Nasrès le commandant qui avait apporté secours à Chosroès II, et qui était fidèle à l'empereur, fût brûlé vif sur une place publique de Constantinople.

Ces événements provoquèrent la colère de Chosroès II qui déclara la guerre aux romains afin de venger la famille détrônée. Les campagnes militaires perses se multiplièrent sur une période de 13 ans, démembrant ainsi l'empire, le mutilant de ses zones d'influence au moyen orient (Jordanie, Palestine), et en Egypte...

La situation interne des Romains n'arrêta de se dégrader. En 610, Héraclius, gouverneur romain en Afrique du nord pris le pouvoir après avoir tué Phocas. Rien n'arrêta plus l'armée perse qu'une victoire écrasante en 616, laissant quelques dizaines de milliers de prisonniers romains entre les mains des perses.

Dans ce contexte de faiblesse et de dégradation presque jamais atteint depuis des siècles. Le Coran annonça en 616 pendant sa révélation à un illettré parmi les mecquois, et en parlant des romains qu'après leur défaite ils seront les vainqueurs dans quelques années.

L'historien Gibbon dit à ce sujet :

" Au moment où les expéditions iraniennes étaient à leur apogée, Mohammed avait annoncé que les drapeaux romains allaient être hissés pour la victoire dans quelques années. Au moment où cette prédiction fût annoncée, rien n'était logiquement plus étonnant ni invraisemblable qu'un triomphe romain, puisque les douze premières années du règne d'Héraclius laissaient plutôt penser à la chute imminente et la fin dernière de l'état romain "

Neuf ans, ne permettaient donc pas logiquement à un pays dans un état pareil de se ressaisir, d'organiser son armée et d'avoir la victoire. Surtout si l'on sait que les produits agricoles étaient régulièrement acheminées d'Egypte depuis trois siècles (303) pour être distribués à Constantinople, et que ce ravitaillement s'était arrêté pour la première fois en 618.Que les problèmes allaient assaillirent Héraclius à tel point qu'il a décidé d'aller s'installer à Carthage en Afrique du Nord (Tunisie) et de faire d'elle la capitale de son royaume. Mais malgré cela, le miracle se produisit.

b) La momie de pharaon

Malgré les éléments abondants que nous livre la Bible sur l'histoire des hébreux (leur séjour en Egypte, l'Exode, etc). Il y a un point de détail qui n'apparaît nullement dans la Bible : Quel était le destin du corps du pharaon mort lors de la sortie d'Egypte (au dernier quart du 13ème siècle avant J-C) ?

Or bien que " la croyance voulait qu'il fut perdu par noyade dans la mer rouge " un verset fut communiqué au début du 6ème siècle à la Mecque apportant cette précision :

" Aujourd'hui, Nous te sauvons en ton corps, afin que tu sois un signe pour ceux qui viendront après toi " (Coran 10 / 92)

Et ce en dépit du fait " qu'à l'époque de la Révélation Coranique, personne ne pouvait avoir connaissance du fait que le corps avait bien été sauvé, et ce, peu de temps après la mort ". Ce n'est qu'à partir de 1907 que l'histoire du corps momifié de Mineptah put être reconstituée. C'est en cette année où " après avoir enlevé la couche extérieure des bandelettes d'une momie jusqu'alors inconnue, trouvée en 1898 dans la vallée des Rois de la nécropole de Thèbes, ou devait découvrir qu'il s'agissait de celle de Mineptah dont le nom était écrit dans l'épaisseur des bandelettes "

C'est ainsi que cette momie va devenir " le seul témoin matériel connu jusqu'à ce jour de la sortie d'Egypte "

La question qui peut toujours se poser est la suivante : quel est l'intérêt particulier de cette information apportée par le verset, surtout si l'on sait que les momies que nous avons, comptent parmi elles les corps d'un certain nombre de pharaons.

En effet l'intérêt réside dans les traces (particulières) de traumatisme qui porte le corps de Mineptah. On sait que " le pharaon mourut de traumatisme multiples qui ont laissé sur la momie non pas des indices, mais des marques tangibles de la violence des chocs reçus en plusieurs parties du corps : paroi de l'abdomen en arrière, avec une vaste lacune, thorax en avant où une zone enfoncée d'où le détachement d'un fragment, voûte du crâne où existe une large lacune, toutes lésions occupant le côté droit du corps. Toutes ces lésions allaient de pair avec les enseignements tant de la Bible que du Coran : corps jeté avec force dans l'eau (Coran : 28 / 40 et 51 / 40) "

Et " les investigations médicales approfondies de cette momie " " les radiographies [de ces lésions] ne pouvaient suggérer que leur survenue du vivant du sujet". Ces conclusions soumises en avril 1976 à la société française de médecine légale ne soulevèrent aucune objection "

3. Le défi scientifique

C'est cet aspect là qui a été développé, le plus, ces dernières années, afin de souligner le défi du Coran à l'intelligence humaine. Plusieurs travaux ont été fait dont les plus intéressants sont l'œuvre de Abdelmadjid Zendani (et dont on peut avoir un échantillon en Français en lisant " Ceci est la vérité - ed. Iqra " ou en visionnant la cassette vidéo portant le même titre) et l'étude du Docteur Maurice Bucaille intitulée : " La bible, le Coran et la science " et qui a connu un grand succès et de nombreuses traductions.

Ce défi du Coran, repose d'abord sur une confrontation du texte Coranique et des connaissances scientifiques modernes, qu'on va illustrer plus loin par quelques exemples. Résultat de cette " comparaison " : la parfaite concordance entre les affirmations qu'on trouve dans le Coran et les données modernes scientifiquement établies. Une concordance qui est loin d'être évidente lorsque l'on sait les sujets sur lesquels le Coran s'était prononcé et la

précision avec laquelle il a parlé en évoquant des notions complètement inconnues à son époque et qu'aucun outil de recherche ne permettait d'aborder. Prenons, là aussi, quelques exemples :

La succession des jours et des nuits :

" A une époque où l'on considérait que la terre était le centre du monde et que le soleil était mobile par rapport à elle, quel être humain n'aurait pas évoqué le mouvement du soleil à propos de la succession des jours et des nuits ? Or, une telle évocation n'apparaît pas dans le Coran, qui traite de ce sujet comme suit :

" N'as-tu pas vu que Dieu fait pénétrer la nuit dans le jour et qu'Il fait pénétrer le jour dans la nuit ". (Coran 31/ 29)

" ...Il enroule la nuit sur le jour et Il enroule le jour sur la nuit ". (Coran 39/5)

Enrouler paraît être, comme dans la traduction de R.Blachère, la meilleure façon de traduire en Français le verbe arabe kawwara. La signification primitive de ce verbe est rouler en spirales un turban sur la tête ; dans tous les autres sens la notion d'enroulement est conservée.

Or, que se passe-t-il en réalité dans l'espace ? Comme les astronautes américains l'ont bien vu et photographié de leurs véhicules spatiaux, en particulier à grande distance de la Terre, depuis la Lune par exemple, le Soleil éclaire en permanence (éclipses exceptées) la demi sphère reste dans l'obscurité. La Terre tournant sur elle même alors que l'éclairage reste fixe, une zone éclairée en forme de demi-sphère fait en vingt-quatre heures sa rotation autour de la terre, tandis que la demi-sphère restée dans l'obscurité accomplit durant le même temps le même périple. Cette ronde incessante du jour et de la nuit est parfaitement décrite par le Coran. Elle est aisément accessible de nos jours à la compréhension humaine puisque nous avons la notion de la fixité (relative) du Soleil et de la rotation de la Terre. Ce processus d'enroulement permanent avec pénétration continuelle d'un secteur par l'autre est exprimée dans le Coran, comme si l'on avait conçu à l'époque la rotondité de la Terre, ce qui n'est évidemment pas le cas "

Les empreintes digitales :

"L'homme, pense-t-il que Nous ne réunirons jamais ses os ? Mais si ! Nous sommes Capable

de remettre à leur place les extrémités de ses doigts" (Coran 75/ 3-4)

L'expansion de l'univers :

"Le ciel, Nous l'avons construit par Notre puissance : et Nous l'étendons [constamment] dans l'immensité" (Coran 51 / 47)

Le manque d'oxygène en montant en altitude :

"Quiconque Dieu veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam.

et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée,

comme s'il s'efforçait de monter au ciel.

Ainsi Dieu inflige sa punition à ceux qui ne croient" (Coran 6/125)

Le mouvement de la croute terrestre :

(Contrairement aux idées de l'époque)

"Et tu verras les montagnes, tu les crois figées, alors qu'elles passent comme des nuages.

Telle est l'œuvre de Dieu qui a tout façonné à la perfection.

Il est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites" (Coran 27 / 88)

La gravitation des corps célestes dans des trajectoires :

"Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour; et chacun vogue dans une orbite" (Coran 36 / 40)

Le foyer de l'araignée :

"Ceux qui ont pris des protecteurs en dehors de Dieu ressemblent à l'araignée qui s'est fondé un foyer. Or le foyer le plus fragile est celui de l'araignée. Si seulement ils savaient !" (Coran 29 / 41)

4. Le défi juridique

La parfaite concordance entre les affirmations Coraniques et la science moderne dont la mise en évidence a fait l'objet de plusieurs travaux, ne se limite pas aux seuls versets qui évoquent des phénomènes naturels dans cet univers. Car on peut souligner la même concordance dans des domaines qui sembleraient, à première vue, moins évidents mais que les témoignages successifs ne cessent de mettre en relief. C'est le cas de " l'aspect juridique " du Coran.

Ainsi après avoir évoqué plusieurs règles concernant " le comportement des hommes dans leur rapport intime avec leurs femmes " telles que " l'interdiction d'avoir des rapports conjugaux avec une femme réglée " ou " la période d'attente " qui s'écoule entre l'annonce du divorce et le moment où il devient effectif " selon que les femmes divorcées soient " ménopausées ", " enceintes ", ou qu'elles n'aient " pas encore de règles " . Le docteur Maurice Bucaille tire la conclusion suivante : "

Toute cette législation est parfaitement en harmonie avec les données physiologiques. En outre, on pourrait trouver dans le Coran, dans les textes régissants le veuvage, les mêmes judicieuses dispositions légales "

Considérons de près quelques unes de ces dispositions légales très variées, qu'on retrouve dans le Coran :

L'exemple le plus éclatant est son attitude à l'égard des boissons alcooliques. A une époque où l'alcool ferait presque partie de la " composition chimique " de l'homme moderne, parler de l'alcool en ces termes ne paraît pas de mise. Or quand on sait que " le nombre annuel des décès - en France - attribuable à la consommation excessive d'alcool a varié entre 37000 et 39000 entre 1980 et 1983 (environ le total des habitants d'une ville !) ; quand on sait également que " l'alcool intervient au 3ème rang dans la hiérarchie des causes de décès, après la maladie cardio-vasculaire et les cancers " ; que " l'imprégnation alcoolique est responsable d'environ 40% des accidents mortels de la circulation en 1983 " ;et que " l'alcool absorbée sous forme de vin, de bière, de cidre...etc. passe dans le sang, qui le transporte dans tous les

organes du corps, en particulier dans le système nerveux " au point que le Code Rousseau de la route en tire ces conclusions : " Après avoir absorbée de l'alcool :

1. je suis plus sensible aux éblouissements

2. je vois moins bien sur les côtés (champs visuel réduit)

3. la durée de mon temps de réaction est allongée

4. j'évalue mal les distances et les vitesses

5. ma vigilance, mon pouvoir de concentration, mes facultés de choix et de raisonnement sont diminuées

6. je sous-estime le danger et je prends des risques que j'éviterais en temps normal

7. mes gestes manquent de précision et de nuances

Ces considérations prises en compte, l'attitude du Coran paraît plutôt en parfaite harmonie avec elles ; et plusieurs siècles après l'Annonciation du Coran, ses données ne cessent de se confirmer par le progrès des connaissances humaines qui ne peut que montrer leur évidences.

Prenons encore l'exemple de l'interdiction du porc, l'une des dispositions coraniques les plus connues en matière d'alimentation. Voilà ce qu'en dit le docteur Hans-Heinrich Reckeweg, médecin allemand qui s'était penché sur la question plus d'une trentaine d'années :

Pendant la deuxième guerre mondiale, lors du débarquement des troupes allemandes en Afrique du nord sous le commandement de Rommel, le nombre de soldats allemands atteints de ce qu'on avait appelé " l'infection des zones chaudes " (une plaie sur la jambe immobilisant le soldat), s'était fortement multiplié. Après l'échec de toutes les méthodes de traitement, une hypothèse a été mise : l'existence d'un rapport entre cette maladie et l'alimentation des soldats, surtout que les autochtones n'ont jamais manifestés ce genre de symptômes. Ainsi le régime alimentaire des soldats fut modifié et adapté à celui des habitants musulmans, caractérisé par l'absence de viande de porc; ce qui apporta la solution au problème de " l'infection des zones

chaudes "

Un dernier exemple : Ce témoignage apporté par Stéphanie Marie-Thérèse Pouillande dans sa thèse de doctorat sur " l'abattage rituel " soutenue en1992 à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. " L'abattage rituel est cependant (c.à.d. malgré son interdiction par la réglementation) selon l'avis bien étayé de nombreux scientifiques, une des méthodes les plus ".douces et humanitaires de tuer les animaux de boucherie